

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Jean-Marie Lachapelle	Maire	45 756	17 546	24 880	
Robert Auclair	Conseiller	14 891	7 173		
Pierre Brien	Conseiller	14 891	7 173		
Louise Côté	Conseiller	14 566	7 173		
André Rainville	Conseiller	14 873	7 173		
Mélanie Malouin	Conseiller	14 666	7 173		
Rémi Raymond	Conseiller	14 347	7 173		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).